

à Madame la Rectrice
de l'académie de Strasbourg

Objet : Dépôt d'une alerte sociale

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que la section académique du SE-Unsa de l'académie de Strasbourg dépose **pour les psychologues de l'éducation nationale ayant la spécialité « Éducation, Développement et Apprentissage » une alerte sociale couvrant toute l'année scolaire 2017/2018.**

Avec la création du corps des PsyEN, des objectifs ambitieux ont été assignés aux psychologues EDA. Leur contribution au parcours de réussite des élèves est pleinement reconnue. Dans le cadre de l'école inclusive, leur rôle est aussi primordial.

L'accomplissement de leurs missions suppose des moyens à la hauteur des enjeux auxquels ils doivent faire face.

Plus particulièrement dans le département du Haut-Rhin, ces moyens manquent, ce qui a des conséquences sur leurs conditions de travail et sur la réalisation des tâches dont ils ont la responsabilité.

Les revendications que le SE-Unsa porte pour les psychologues EDA sont les suivantes :

Ressources humaines

- Dans l'immédiat, le recrutement de contractuels pour occuper les postes non pourvus actuellement (Saint Amarin, Guebwiller et Wittenheim).
- La création de poste de remplaçants (au minimum un remplaçant pour vingt psychologues) pour suppléer les psychologues absents.
- La limitation des secteurs à 1000 élèves.
- Une anticipation des besoins en psychologues pour compenser les départs à la retraite à partir de la rentrée 2018.
- La création de postes de conseillers techniques EDA issus du corps des PsyEN.

Conditions matérielles

- Bénéficier dans chaque école d'une salle qui permet d'assurer la confidentialité des échanges.
- Mise à disposition d'un ordinateur portable pour chaque psyEN-EDA.
- Obtenir le renouvellement des tests psychométriques et disposer d'un budget suffisant pour se procurer les protocoles.
- Que tous les déplacements professionnels soient couverts sur le plan assurantiel (secteur et horaires), donnent bien droit à un remboursement de frais (à hauteur des distances réelles parcourues) et soient pris en compte dans le temps de travail.
- Bénéficier d'HSE pour des sollicitations sur la base du volontariat en dehors des ORS.

Formation

- Bénéficier d'une adaptation à l'emploi et d'une formation continue en adéquation avec leurs besoins.

Prévention des risques psychosociaux

- Bénéficier d'un accompagnement dans son métier (groupe d'analyse de pratiques, groupe de supervision).
- Repérage des situations de souffrance professionnelle par un suivi régulier de la médecine de prévention (rendez-vous annuels).

Missions

- Ne plus baser l'évaluation de leur charge de travail exclusivement sur des données chiffrées (quantité de bilans psychologiques, de dossiers MDPH et CDOEA, d'Equipes Educatives ou d'Equipes de Suivi de Scolarisation).
- Flécher une partie de leur temps de travail sur le suivi psychologique des élèves.
- Mieux prendre en compte les temps d'écoute, d'échange et de concertation avec les enseignants et les partenaires extérieurs.
- Mieux reconnaître et définir la nature de leur participation aux initiatives mises en place dans le cadre de la gestion des situations de crise.

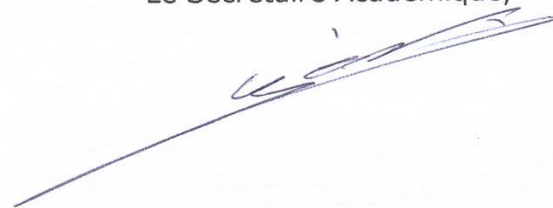
Demande de documents pour la négociation :

- Les taux d'absentéisme mensuels des psychologues sur deux années scolaires (2015/2016 et 2016/2017) et au mois de septembre 2017.
- Les critères de « réquisition » des psychologues qui ont reçu une lettre de mission pour intervenir en dehors de leur circonscription de rattachement au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Je vous remercie de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour procéder à la négociation préalable prévue par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire Académique,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'David GRISINELLI', is written over a horizontal line.

David GRISINELLI